

# Cliquez sur le nom de la structure pour atteindre la page

# Ecoles d'enseignement spécialisé

Page	2
Page	3
Page	4
Page	5
Page	6
Page	7
	Page Page Page Page Page

# Centres de Formation

•	TEM	Lausanne/Renens	Page	8
•	TEM	Est Vevey	Page	9
•	TEM	Est Aigle	Page	10
•	TEM	Nord	Page	11
•	TEM	Broye	Page	12

- S E I (Service Educatif Itinérant) Page 14
- U A T (Unité d'Accueil Temporaire) Page 16



# Ecole de Rovéréaz, Lausanne

#### **RESPONSABLE & ADRESSE**

Mme Loyse Bonnard Fondation de Verdeil Ecole de Rovéréaz Chemin des Mayoresses 9-11 1012 Lausanne



#### **HORAIRES**

Niveau	Accueil	Horaire	e matin	Horaire a	près-midi	Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	Variable	-	-	11:50 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	Variable	13:15	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendred apm
3 à 5 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	12:00	13:15	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm
6 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:15	13:30	14:40	14:40 - 14:30	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:15	13:30	15:10	15:10 - 15:20	Mercredi apm

#### **REPAS**

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

#### **TRANSPORTS**

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

#### PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :

0

Le transporteur : Transports Loyal Ecoliers - 021 646 01 51

L'école: 021 343 51 20





# Ecole de Pierrefleur, Lausanne

#### **RESPONSABLE & ADRESSE**

Mme Amnéris Meyer Fondation de Verdeil Ecole de Pierrefleur Chemin de Pierrefleur 21 1004 Lausanne



#### **HORAIRES**

Niveau	Accueil	Horaire	matin	Horaire a	près-midi	Départ	Congé
7 à 8 <sup>ème</sup>	8:15 - 8:25	8:25	12:00	13:00	15:10	15:10 - 15:15	
mercredi	8:25 – 8:35	8:35	12:05			12:05 - 12:10	après-midi
9 à 11 <sup>ème</sup>	8:15 - 8:25	8:25	12:00	13:00	15:10	15:10 - 15:15	
mercredi	8:25 - 8:35	8:35	12:05			12:05 – 12:10	après-midi

#### **REPAS**

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

#### **TRANSPORTS**

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

#### PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : Transports Loyal Écoliers - 021 646 01 51

L'école: 021 644 20 99





# Ecole En Guillermaux, Payerne

#### **RESPONSABLE & ADRESSE**

Mme Christelle Longchamp Fondation de Verdeil Ecole En Guillermaux Route d'Yverdon 53 1530 Payerne



026 662 40 20 076 363 50 49



responsables.guillermaux@verdeil.ch

#### **HORAIRES**

Niveau	Accueil	Horaire	e matin	Horaire a	près-midi	Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:20 - 08:35	08:35	11:55	-	-	11:55 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:35	08:35	12:00	13:30	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:35	08:35	12:00	13:30	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	07:45 – 08:00	08:00	12:00	13:30	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	07:45 – 08:00	08:00	12:00	13:30	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm

Pour tous les niveaux: mercredi midi 12:10

#### **REPAS**

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

#### **TRANSPORTS**

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

#### PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :

Le transporteur : Taxi Romontois SA - 026 655 11 10

L'école: 026 662 40 20





# Ecole du Chablais, Aigle

#### RESPONSABLE & ADRESSE

Mme Mathilde Rebillard Fondation de Verdeil Ecole du Chablais Ch. de Pré d'Emoz 7 1860 Aigle



Classes de la Chapelle Rue de la Chapelle 5 1860 Aigle

#### **HORAIRES**

Niveau	Accueil	Horaire	e matin	Horaire a	près-midi	Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:55	-	-	11:55 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:55	13:10	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:55	13:10	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:25	08:25	11:55	12:55	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	08:20 - 08:25	08:25	11:55	12:55	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm

#### **REPAS**

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

#### **TRANSPORTS**

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

#### PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :

0

Le transporteur : Taxiphone Shuttle Express - 076 471 17 17

L'école: **024 453 73 40** 





# Ecole d'Arcangier, Vevey

#### **RESPONSABLE & ADRESSE**

M. Jean-Pierre Nick Fondation de Verdeil Ecole d'Arcangier Boulevard d'Arcangier 21 1800 Vevey



#### **HORAIRES**

Niveau	Accueil	Horaire	e matin	Horaire a	près-midi	Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:50	-	-	11:50 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:45	13:00	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi entier
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:45	13:00	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:15 - 08:25	08:25	12:30	13:45	15:20	15:20 - 15:25	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	08:15 - 08:25	08:25	12:30	13:45	15:20	15:20 - 15:25	Mercredi apm

#### **REPAS**

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

#### **TRANSPORTS**

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

#### PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :

0

Le transporteur : Taxiphone Shuttle Express - 024 471 17 17

L'école: 021 926 62 50





### Ecole des Philosophes, Yverdon

#### **CONTACT**

M. Marc Dunant
Responsable
Fondation de Verdeil
Ecole des Philosophes
Rue des Philosophes 35-37
1400 Yverdon-les-Bains





@ responsables.philosophes@verdeil.ch

Classes des Prés-du-Lac Rue des Prés-du-Lac 32B 1400 Yverdon-les-Bains

#### **HORAIRES**

Niveau	Accueil	Horaire	e matin	Horaire a	près-midi	Départ	Congé
1 <sup>ère</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:50	-	-	11:50 - 12:00	Tous les apm
2 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:50	13:00	15:05	15:05 - 15:15	Mercredi apm Vendredi apm
3 à 6 <sup>ème</sup>	08:35 - 08:45	08:45	11:45	13:00	15:05	15:05-15:15	Mercredi apm
7 à 8 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:00	13:15	15:10	15:10 - 15:20	Mercredi apm
9 à 11 <sup>ème</sup>	08:05 - 08:15	08:15	12:00	13:15	15:10	15:10 - 15:20	Mercredi apm

#### **REPAS**

Des repas de midi équilibrés sont proposés par notre équipe hôtelière formée aux exigences de la pédagogie spécialisée. Ils sont fortement recommandés et font partie intégrante du projet pédagogique. Un encadrement adapté est assuré par les collaborateurs de l'école. En cas de régime pour raison de santé, un certificat médical est demandé.

#### **TRANSPORTS**

En fonction du domicile, l'élève peut être transporté par et sous la responsabilité d'entreprises de transports agréés par l'État. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, les transports publics sont utilisés. Des abonnements (domicile - école et retour), aux frais de la Fondation, sont remis à l'élève.

#### PRÉSENCES / ABSENCES

La présence de l'élève est obligatoire. En cas d'absence de l'enfant, avertir en priorité :



Le transporteur : Les Chauffeurs de Rémy – 024 446 11 11 L'enseignante de la classe.





### CF TEM Lausanne/Renens

#### CONTACT

M. Emmanuel Raposo Responsable Fondation de Verdeil CF TEM Lausanne/Renens Av. de Longemalle 11 1020 Renens



#### **HORAIRES**

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-11:30	08:00-12:00	08:00 - 11:30
Après-midi	13:30-16:00	13:30-16:00	congé	13:30-16:00	congé

Remarque: tous les ateliers travaillent jusqu'à 15h00 les mercredis après-midi et certains ateliers débutent dès 7:45 jusqu'à 17h00.

#### **REPAS**

Lorsque les jeunes sont sur le site de Lausanne, les repas sont pris sur place (Pierrefleur). Lorsqu'ils sont sur le site de Renens, les repas sont pris au Centre ORIF, chemin du Chêne 5 à Renens. Un encadrement est assuré par les collaborateurs du CF TEM Renens.

#### **TRANSPORTS**

En principe les jeunes se rendent de manière autonome au Centre de formation en utilisant les transports publics. Un abonnement (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation est remis à chaque jeune par le Responsable.

Accès par le bus no 2 pour le site de Lausanne (Pierrefleur) et no 32 ou 33 pour le site de Renens. Les situations particulières sont assurées par une entreprise de transport sur indication du Responsable.

#### **VACANCES**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Lausanne.

#### LIEUX DE FORMATION

Site de Renens Av. de Longemalle 11 1020 Renens 021 631 13 40

Site de Lausanne Ch. de Pierrefleur 21 1004 Lausanne 021 644 20 70





# CF TEM Est Vevey

#### CONTACT

M. Joël Wahli Responsable Fondation de Verdeil CF TEM Est Vevey Rue de Fribourg 40 1800 Vevey





#### **HORAIRES\***

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
8:00-16:00	8:00-16:00	8:00-12:00	8:00-16:00	8:00-12:00

<sup>\*</sup>En fonction des classes, les horaires sont légèrement adaptés et communiqués par l'enseignant∙e

#### **REPAS**

Les jeunes mangent chaque jour un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou sont accompagnés pour un repas pris à l'extérieur.

#### **TRANSPORTS**

Les déplacements se font en transports publics. Des abonnements (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par le Responsable.

Les situations particulières et les classes Pôles TEM+ sont assurées par une entreprise de transports sur indication du Responsable.

#### **VACANCES**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Vevey.

#### **LIEUX DE FORMATION**

Classe-Atelier TEM Rue des Moulins 15 1800 Vevey 021 923 84 40

Classe-Atelier TEM Rue du Jura 8 1800 Vevey 021 922 19 09

Classe-Atelier TEM Passage St-Antoine 7 1800 Vevey 021 923 53 46 Pôles TEM+ Rue des Moulins 24

1800 Vevey 021 921 01 14

Pôles TEM+

Rue de Fribourg 40

1800 Vevey 021 921 37 09

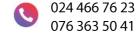


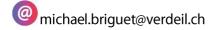


# **CF TEM Est Aigle**

#### **CONTACT**

M. Michaël Briguet Responsable Fondation de Verdeil CF TEM Est Aigle Ch. de la Rapille 14 1860 Aigle





#### **HORAIRES**

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
8:00-16:00	8:00-16:00	8:00-12:00	8:00-16:00	8:00-12:00

#### **HÉBERGEMENT**

Le Centre de formation propose un hébergement de semaine correspondant aux objectifs du projet pédagogique individualisé.

#### **REPAS**

Les jeunes mangent chaque jour un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou sont accompagnés pour un repas pris à l'extérieur. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du Centre de formation, le repas à la maison est autorisé.

#### **TRANSPORTS**

Les déplacements se font en transports publics. Des abonnements (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par le Responsable.

Les trajets entre les ateliers et l'hébergement se font de manière autonome.

#### **VACANCES**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques d'Aigle.

#### **LIEUX DE FORMATION**

Hébergement Ch. de la Rapille 14 1860 Aigle 024 466 76 25

Classe-Atelier TEM Rue de la Gare 13 1860 Aigle 024 466 30 25 Classe-Atelier TEM Rue des Noyers 19 1860 Aigle 024 466 77 52

Classe-Atelier TEM Rue du Rhône 5 1860 Aigle 024 453 73 58





# CF TEM Nord, Yverdon-les-Bains

#### CONTACT

M. Cédric Duchêne Responsable Fondation de Verdeil CF TEM Nord Rue des Prés-du-Lac 32B 1400 Yverdon-les-Bains





#### **HORAIRES**

Temps scolaire	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50
Après-midi	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	congé	13:10 – 15:45	congé

Temps atelier	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50	08:15 – 11:50
Après-midi	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	13:10 – 15:45	congé

#### **REPAS**

Un réfectoire est à disposition où des repas équilibrés sont préparés par un cuisinier. Un encadrement est assuré par les collaborateurs du Centre de formation. Pour les jeunes dont le lieu de domicile est proche du centre, le repas à la maison est autorisé.

#### **TRANSPORTS**

En principe, les jeunes se rendent de manière autonome au centre de formation, en utilisant les transports publics (CFF, La Poste, TRAVYS, etc). Un abonnement (domicile - centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, est remis par le Responsable.

Les situations particulières sont assurées par une entreprise de transports sur indication du Responsable.

#### **VACANCES**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques d'Yverdon.

#### **LIEUX DE FORMATION**

Classes TEM Rue des Prés-du-Lac 32B 1400 Yverdon-les-Bains 024 455 44 80

Atelier TEM Av. de Grandson 48 1400 Yverdon-les-Bains 024 426 73 27





# CF TEM Broye, Payerne

#### **CONTACT**

Mme Laetitia Maradan Responsable Fondation de Verdeil CF TEM Broye Route Grosse-Pierre 26 1530 Payerne



Le Centre de formation dispense des prestations de pédagogie spécialisée à des jeunes de 16 à 18 ans. Il dispose, en fonction des besoins, d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, éducateurs, maîtres socioprofessionnels, assistants socio-éducatifs, maîtres en activités physiques adaptées et personnel d'intendance).

La Responsable assure la cohérence du projet scolaire et l'orientation professionnelle du jeune en collaboration avec l'OAI.

Un enseignement spécialisé est dispensé et adapté régulièrement dans le cadre d'un projet de formation individualisé. Des rencontres régulières sont organisées avec la famille. Une évaluation est élaborée en fin d'année scolaire.

#### **HORAIRES**

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin	08:00-11:45	08:00-11:45	08:00-11:45	08:00-11:45	08:00 - 11:25
Après-midi	13:30-16:10	13:30-16:10	13:30-16:10	13:30-16:10	congé

#### **HÉBERGEMENT**

Le Centre de formation propose un hébergement de semaine correspondant aux objectifs du projet pédagogique individualisé.

#### **REPAS**

Les jeunes mangent à l'hébergement un repas préparé par leurs soins dans le cadre d'un atelier cuisine ou aux Sorbiers un repas préparé par notre atelier de cuisine centrale.

#### **TRANSPORTS**

Les déplacements se font en transports publics.

Des abonnements (domicile - Centre de formation et retour), aux frais de la Fondation, sont remis par la Responsable.

Les trajets entre les ateliers et l'hébergement se font de manière autonome.

#### **VACANCES**

Les vacances scolaires sont identiques à celles des écoles publiques de Payerne.



#### **LIEUX DE FORMATION**



Bureau Responsable et Atelier TEM Grosse-Pierre 26 026 660 79 47



Hébergement Rue des Terreaux 5 026 660 79 49



Classes-ateliers TEM Ecole En Guillermaux 026 662 42 28



Classes-ateliers TEM Les Sorbiers 2-4 026 660 65 58





# Service Éducatif Itinérant (SEI)

#### **PRÉSENTATION**

Le Service éducatif itinérant est une prestation de pédagogie spécialisée destinée aux enfants de 0 à 4 ans qui présentent des besoins éducatifs particuliers en raison d'un trouble du développement. Il s'agit d'une prestation inscrite dans la Loi sur la pédagogie spécialisée du 1er septembre 2015 (LPS). L'équipe du SEI est constituée de pédagogues, détentrices d'un master en éducation précoce spécialisée.

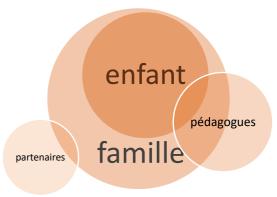
#### **PRESTATION**

Trois axes fondent la prestation du SEI:

- Assurer un soutien éducatif et pédagogique à l'enfant :
  - stimuler son développement par des activités individualisées et adaptées dans la vie quotidienne de l'enfant et de la famille.
  - établir, en collaboration avec les parents, un projet pédagogique favorisant son développement.
  - observer l'enfant dans ses contextes naturels de vie, prioritairement au domicile
- Soutenir la fonction parentale :
  - renforcer les compétences parentales en lien avec les besoins spécifiques de leur enfant.
  - favoriser et promouvoir l'autodétermination des parents dans les choix et décisions concernant l'enfant
  - renseigner et orienter à propos des démarches à entreprendre pour favoriser la socialisation de l'enfant et/ou pour accéder à toute éventuelle thérapie.
- Travailler en réseau en soutien aux parents, eux-mêmes étant les interlocuteurs principaux, pour :
  - favoriser l'échange d'informations concernant l'enfant
  - préparer le projet de scolarisation ou toute autre transition

#### UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LA FAMILLE

Le développement de l'enfant est un processus continu qui se produit dans sa vie quotidienne. Les opportunités d'apprentissage des contextes dans lesquels vivent les enfants offrent un impact très important sur leur développement. L'intervention se déploie principalement au domicile de l'enfant, par des séances hebdomadaires d'une durée maximale de 90 minutes, en présence d'un ou des parents. L'approche d'intervention est centrée sur la famille.



www.verdeil.ch

Plaquette SEI – Août 2025

### Service Éducatif Itinérant (SEI)

#### **PARTENAIRES PRINCIPAUX**

- OSPES (Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé)
- Médecins, services hospitaliers et thérapeutes
- Services sociaux
- Écoles primaires
- Structures d'accueil de la petite enfance

#### PROCÉDURE D'ACCÈS

Le SEI intervient sur demande écrite adressée au responsable, avec l'accord préalable des parents, sur proposition d'un pédiatre, médecin ou autre service spécialisé. Tout échange de documents adressés au SEI fait l'objet d'une copie aux parents.

#### **OCTROI DE LA PRESTATION ET FINANCEMENT**

La demande d'octroi de prestation, signée par les parents et le responsable du SEI, et accompagnée par l'indication d'un médecin ainsi que des observations pédagogiques, est adressée à l'OSPES pour l'obtention du financement.

#### LES 4 ÉTAPES MAJEURES DU SUIVI DU SEI

- La demande : selon la procédure décrite ci-dessus
- Premiers contacts avec la famille : contact téléphonique entre le responsable et la famille, puis avec la pédagogue en charge du suivi
- Observation et évaluation de la pédagogue dans le-s lieu-x de vie de l'enfant, tout au long du suivi, et intervention au domicile.
- Transition vers la fin du suivi

À noter que le suivi fait l'objet d'une évaluation régulière. Il peut s'interrompre et ne dure pas nécessairement jusqu'à l'entrée à l'école.

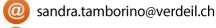
#### LE SEI DISPENSE SES PRESTATIONS DANS LES RÉGIONS SUIVANTES :

- LAUSANNE
- EST
- NORD
- BROYE
- VALLÉE DE JOUX

#### **RESPONSABLES ET ADRESSE**

#### **RÉGION LAUSANNE et EST**

Mme Sandra Tamborino
Fondation de Verdeil
Service éducatif Itinérant
Av. du Grey 38A
1004 Lausanne

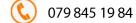


( 079 303 90 70

#### RÉGION NORD, BROYE et VALLÉE DE JOUX











# Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

#### **CONTACT & ADRESSE**

Mme Mélissa Claivaz Coordinatrice Fondation de Verdeil Unité d'Accueil Temporaire Rue de la Chapelle 5 1860 Aigle

coordinatrice : 076 363 50 48 équipe UAT : 079 257 39 62



www.verdeil.ch

#### **PRÉSENTATION**

L'Unité d'Accueil Temporaire est une structure de relève parentale, relais momentané pour des familles qui vivent au quotidien avec des enfants et/ou adolescents entre 0 et 18 ans en situation de handicap ou bénéficiant de prestations spécialisées.

Dans un environnement adapté, l'UAT propose un encadrement professionnel par une équipe pluridisciplinaire. Les activités sociales, culturelles et sportives sont adaptées aux capacités, aux besoins et aux envies de chacun.

L'accompagnement se fait en collaboration étroite avec les familles et avec les différents partenaires du milieu scolaire, social et de la santé.

#### INSCRIPTION

Une fois l'accès aux prestations validé (commission d'accès Pro-Infirmis & OSPES), les parents peuvent contacter l'UAT pour une première visite et transmettre les informations nécessaires au suivi de l'enfant. Ils peuvent ensuite inscrire leur enfant selon leurs besoins et l'octroi de prestations, en accord avec la coordinatrice de la structure.

L'inscription se fait par la plateforme informatisée de l'OSPES (www.vd.ch) (tél. 021 316 54 00). Accès à la plateforme informatisée : www.uat.ciad.ch

Les modifications d'inscriptions ou les annulations sont à annoncer 5 jours à l'avance (exigence de l'OSPES). À défaut, elles seront facturées, sauf en cas de maladie.

En cas d'événement particulier, l'UAT se réserve le droit de fermer. Cette mesure reste exceptionnelle.

#### **TRANSPORT**

L'UAT n'organise pas de transport. Les parents s'organisent eux-mêmes pour amener et venir rechercher leur enfant.



### Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

#### HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

#### Période scolaire

Lundi Fermé Mardi Fermé

Mercredi 11h30 – 18h00

Jeudi Fermé

Vendredi 11h30 – 18h00

#### Week-end: ouverture 2 fois par mois

Du vendredi 11h30 au dimanche 17h00. (Se référer au calendrier des ouvertures)

#### Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, il y a deux horaires différents selon les semaines choisies :

#### Semaine A

4<sup>ème</sup> semaine de juillet, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaine d'août

Ouverture non-stop sur ces 3 semaines, du 1<sup>er</sup> lundi à 8h00 au dernier dimanche à 18h00, nuits comprises.

#### Semaine B

2<sup>ème</sup> semaine de Noël, Relâches de février, 2<sup>ème</sup> semaine de Pâques, 3 premières semaines de juillet, 1<sup>ère</sup> semaine des vacances d'octobre

Ouverture en journée uniquement sur les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h00 à 18h00. Les weekends sont fermés.

#### Fermeture de l'UAT

- La 1ère semaine des vacances de Pâques
- La dernière semaine des vacances d'été
- La deuxième semaine des vacances d'automne
- La semaine entre Noël et Nouvel-An
- Les jours fériés, sauf le 1er août

#### TARIFS DE PRISE EN CHARGE

Demi-journée (jusqu'à 4 heures, sans repas)

CHF 10.00

Journée (y compris repas)

CHF 16.00

CHF 20.00

- + Participation facturée en fonction du montant de l'allocation impotence
- + Participation facturée en fonction du montant du supplément pour soins intenses

